**CONTRAT DE DÉPÔT-VENTE DE LIVRES**

**DÉFINITIONS**

* **Déposant** : la personne physique ou morale qui confie ses ouvrages au Dépositaire pour les proposer à la vente dans le cadre d’un dépôt-vente.
* **Dépositaire** : la personne physique ou morale (notamment une librairie) qui reçoit les ouvrages du Déposant et les met à disposition du public en vue de leur commercialisation.
* **Ouvrages / Livres** : les exemplaires physiques remis par le Déposant au Dépositaire, tels que décrits à l’article 2 du présent contrat.
* **Prix public TTC** : le prix final de vente au client, toutes taxes comprises, fixé unilatéralement par le Déposant.
* **Commission** : le montant ou pourcentage prélevé par le Dépositaire sur chaque vente à titre de rémunération de son service.
* **Vente effective** : toute transaction aboutissant à la cession d’un ouvrage à un client contre paiement.
* **Anomalie** : tout défaut matériel, erreur manifeste, malfaçon, ou non-conformité affectant un ouvrage, de nature à compromettre sa qualité, sa lisibilité, sa présentation ou sa commercialisation.
* **Mauvaise foi manifeste** : tout comportement abusif, trompeur, dissimulé ou délibérément contraire à l’esprit du présent contrat, commis par l’une des parties et susceptible de justifier une résiliation immédiate aux torts exclusifs de celle-ci.

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS**

**[Nom de l’auteur.e]**, domicilié(e) à **[Ville]**, ci-après dénommé(e) **« Le Déposant »**,

**Et**

**[Nom de la librairie]**, situé(e) à **[Adresse]**, représentée par **[Nom du responsable]**, ci-après dénommé(e) **« Le Dépositaire »**,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat a pour objet la mise en dépôt-vente, par le Déposant, de ses ouvrages auprès du Dépositaire, en vue de leur commercialisation.

**ARTICLE 2 – DÉSIGNATION DES LIVRES**

Le Déposant confie au Dépositaire, à titre de dépôt-vente, les ouvrages suivants :

* **Titre** :
* **Format** :
* **ISBN** :
* **Prix** : \_\_\_ € TTC
* **Nombre d’exemplaires** : \_\_\_

Les ouvrages demeurent la propriété exclusive du Déposant jusqu’à leur paiement intégral par les clients.

**ARTICLE 3 – MODALITÉS DE VENTE ET COMMISSION**

Le Dépositaire s'engage à vendre les ouvrages au **prix public TTC** fixé par le Déposant.

En rémunération de son activité, le Dépositaire percevra une **commission de X %**, soit **X € TTC** par ouvrage vendu.

Le Dépositaire s’engage à exposer les ouvrages en rayon ou à les rendre disponibles à la vente de manière accessible aux clients, dans la mesure de ses possibilités.

**ARTICLE 4 – REMBOURSEMENTS CLIENTS**

En cas de demande de remboursement par un client, le Dépositaire est seul responsable de procéder audit remboursement.

Si le Déposant a déjà perçu le paiement des exemplaires concernés, **il s’engage à rembourser le Dépositaire à hauteur du montant perçu** pour le(s) ouvrage(s) retourné(s).

**ARTICLE 5 – DÉFAUT OU DÉTÉRIORATION D’UN OUVRAGE**

En cas de **défaut manifeste, de détérioration ou d’anomalie**, le Dépositaire s’engage à **en informer le Déposant sans délai**.

Le Dépositaire est responsable de la conservation des ouvrages. En cas de perte, de vol ou de détérioration imputable au Dépositaire ou survenus dans ses locaux, il s’engage à indemniser le Déposant à hauteur du **prix public TTC**.

Aucun retour ou destruction d’ouvrage ne pourra être effectué sans l’accord préalable du Déposant.

**ARTICLE 6 – LIVRAISON ET RETOUR DES LIVRES**

* Le coût d’envoi initial est **à la charge du Déposant**.
* La livraison pourra être effectuée dans un **locker ou point relais MONDIAL RELAY**, proche de la librairie ou de son responsable.
* Le Dépositaire s’engage à **récupérer les colis dans les délais** impartis.
* Les frais de retour des invendus seront **partagés à parts égales (50/50)**.

Les ouvrages invendus seront retournés au Déposant dans les **30 jours suivant l’expiration du contrat**.

**ARTICLE 7 – DURÉE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de **[X] mois** à compter de sa signature. Il est renouvelable d’un commun accord.

Chacune des parties peut le résilier avec **15 jours de préavis** par lettre recommandée avec AR.

En cas de manquement grave ou de **mauvaise foi manifeste**, la résiliation pourra intervenir **de plein droit et sans préavis**, après **mise en demeure restée infructueuse pendant 7 jours calendaires**.

En cas de résiliation due au manquement du **Dépositaire**, **les frais de retour seront à sa charge exclusive**.

La partie lésée pourra engager toute action en réparation du préjudice subi.

**ARTICLE 8 – INVENTAIRE ET RÈGLEMENT**

Le Dépositaire adressera un **relevé mensuel des ventes** au Déposant et procédera au **paiement sous 30 jours**, déduction faite de la commission.

**ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE ET LITIGES**

Le présent contrat est régi par le **droit français**.  
Tout litige sera porté devant les **juridictions compétentes**.

Fait à **[lieu]**, le **[date]**  
En deux exemplaires originaux.

Le Déposant [Nom et signature]

Le Dépositaire [Nom et signature]